



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE SE FÉLICITE DE L'ACCEPTATION FORMELLE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE L'UA PAR LA RÉPUBLIQUE DU SOUDAN DU SUD

Addis Abéba, le 30 avril 2012: Le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), Jean Ping, se félicite de l'acceptation formelle par le Gouvernement de la République du Soudan du Sud de la Feuille de route contenue dans le communiqué adopté par la 319^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, qui s'est tenue au niveau ministériel, à Addis Abéba, le 24 avril 2012, notamment la cessation immédiate des hostilités avec le Soudan, le retrait immédiat de son personnel de police d'Abyei et la reprise des négociations.

Le Président de la Commission félicite le Gouvernement du Soudan du Sud pour avoir promptement et positivement répondu à l'appel lancé par le CPS. Il souligne que cette décision importante contribuera grandement aux efforts visant à désamorcer la tension entre le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi qu'à faciliter la reprise, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, des négociations entre les deux pays et le règlement rapide de toutes les questions pendantes dans leurs relations post-sécession.

Le Président de la Commission, qui note la réaffirmation par certains hauts responsables soudanais de l'engagement de leur pays à coopérer avec les efforts conduits par l'UA, attend avec intérêt l'acceptation formelle par la République du Soudan de la Feuille de route, afin que des mesures puissent être immédiatement prises en vue de sa mise en œuvre intégrale.

Le Président de la Commission réitère la détermination de l'UA à assurer la mise en œuvre scrupuleuse de tous les aspects de la Feuille de route de l'UA, tels qu'articulés dans le communiqué du CPS, et souligne la nécessité pour les Parties d'apporter leur entière coopération à cette fin, y compris la tenue urgente d'une réunion du Mécanisme conjoint politique et de sécurité (JPSM) pour répondre aux questions sécuritaires les plus pressantes. Dans l'intervalle, il insiste sur la nécessité pour les Parties de s'abstenir de toute action contraire à la lettre et à l'esprit de la Feuille de route et de nature à compliquer davantage la situation sur le terrain.